

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 179

21 janvier 2014

### SOMMAIRE

Avega S.à r.l. ....	8556	Immobilière Nr 30 S.A. ....	8554
Clio S.A. ....	8581	LBA Technique S.A. ....	8553
CN Batiment Sàrl ....	8590	Leudelange Fund ....	8556
East Europe Finance S.A. ....	8557	Lux-Avantage Advisory S.A. Holding ....	8582
ElySION Kappeln S.à r.l. ....	8592	Maritime Services & Solutions S.A. ....	8568
Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l. ....	8546	Merck Holding S.à r.l. ....	8582
Entec Group International S.A. ....	8556	RE Family Healthcare S.à r.l. ....	8589
Ernst & Young Business Advisory Services ....	8557	Restaurant La Bergerie Sàrl ....	8588
Ernst & Young Services S.A. ....	8592	STEPS Consulting Sàrl ....	8583
EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation ....	8591	Sunray Investment S.A. ....	8592
Euro AD & PS ....	8591	TTI Participations S.A. ....	8578
Europe Shipping A.G. ....	8591	Ukanye S.à r.l. ....	8572
F.I.L. Holding S.A. ....	8554	Ulysse Invest S.à r.l. ....	8579
Financière Truck S.à r.l. ....	8591	Unbranded SA ....	8578
Fondations Capital Management S.A. ....	8555	Uniborc S.A. ....	8590
Fondations Capital S.A. ....	8554	Upsilon Consult S.A. ....	8579
For Leaders Only Europe S.à r.l. ....	8555	Urban Biofood S.A. ....	8590
Freefashion S.à r.l. ....	8592	Usine du Nord S.à r.l. ....	8579
Gebelux ....	8555	Usted RE S.A. ....	8579
GenixWorks ....	8554	Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l. ....	8579
Gentiannes S.A. ....	8556	Vandewoorde S.à r.l. ....	8580
Gestion Hôtelière S.à r.l. ....	8555	Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l. ....	8580
Gran Caffè Italiano S.à r.l. ....	8580	Vion Luxembourg S.à r.l. ....	8580
Hypo Pfandbrief Bank International S.A. ....	8557	Wood'like ....	8591
		Yoshi S.A. ....	8590

**Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.645.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

represented by Céline Larmet, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 December 2013 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l." which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of rights, interests, stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security interests or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) divided into seventeen thousand (17,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely one or more class A managers and one or more class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation), provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, and minutes of meetings of the board of managers may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 8. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation) or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 9. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in

bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on first Monday of the month of June at 10.15 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2014.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l. . . . . .	17,000	USD 17,000.-
Total . . . . .	17,000	USD 17,000.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventeen thousand US Dollars (USD 17,000.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

#### *Extraordinary General meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Andrew Russel Saik	34 Wickham Way Chatham NY 07928 USA	Class A Manager	21 May 1969	Pennsylvania USA
Joost Johannes Tulkens	65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Class B Manager	26 April 1973	Someren, Netherlands
Andrew O'Shea	65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Class B Manager	13 August 1981	Dublin, Ireland

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Céline Larmet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 décembre 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée «Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de droits, d'intérêts, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties ou de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille dollars des États-Unis (USD 17.000,-) divisé en dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants seront identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence

téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation), à condition que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, cette majorité inclue au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, ainsi que le procès-verbal des réunions du conseil de gérance peuvent être signées, certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs de gestion, Signatures autorisées.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants, à condition que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne soit valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par deux gérants (y compris par voie de représentation) ou, en cas de classes différentes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction; (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du

délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100 % du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier lundi du mois de juin à 10h15 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en regard de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l . . . . .	17.000	USD 17.000,-
Total . . . . .	17.000	USD 17.000,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de dix-sept mille dollars des États-Unis (USD 17.000,-) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

#### *Dépenses, Évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Andrew Russel Saik	34 Wickham Way Chatham NY 07928 États-Unis d'Amérique	Gérant de Classe A	21 mai 1969	Pennsylvania, États-Unis d'Amérique
Joost Johannes Tulkens	65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Gérant de Classe B	26 avril 1973	Someren, Pays-Bas
Andrew O'Shea	65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Gérant de Classe B	13 août 1981	Dublin, Irlande

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. LARMET, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15135. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176660/432.

(130215946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

#### **LBA Technique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013176848/14.

(130215233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

---

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 16 avril 1985, publié au Mémorial C numéro 153 du 05 juin 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Alphonse LENTZ, en date du 11 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 338 du 23 décembre 1988; en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 291 du 12 octobre 1989 et suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 184 du 06 juin 1990; en date du 17 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 232 du 04 juin 1991; en date du 14 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 476 du 21 octobre 1992, en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 50 du 05 février 1994; dont le capital social a été converti en Euros suivant assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 596 du 04 août 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176843/19.

(130216320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**GenixWorks, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.224.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013179821/11.

(130219797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Fondations Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179771/10.

(130220064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**F.I.L. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 101.861.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013179753/11.

(130219217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**For Leaders Only Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.954.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2013*

L'an deux mille treize, le six novembre, La clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée FOR LEADERS ONLY EUROPE SARL, avec siège à L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.954, a été définitivement prononcée avec effet immédiat.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'adresse suivante: L-6136 Junglinster, 20c, rue de la Montagne.

Steinfort, le 06.11.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013179806/15.

(130219296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179770/10.

(130220069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Gestion Hôtelière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.496.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 décembre 2013*

1. La société INIZIATIVE IMMOBILIARI S.A., associé unique, décide de céder la totalité de ses parts sociales comme suit:

- 125 parts sociales à la société Kingley Limited, a limited company ayant son siège social à D-66023 Dublin, Ireland, Lower Baggot street, 98, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2. L'autorisation de cession est donnée expressément par la totalité des associés.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil de Gérance

Signature

Référence de publication: 2013179822/18.

(130219697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Gebelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179846/10.

(130219626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Gentiannes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.216.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2013*

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179849/14.

(130219263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Leudelange Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.537.

EXTRAIT

Il résulte des minutes de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 13 décembre 2013 que Messieurs Ralf Funk et Andreas Klein ont démissionné de leur fonctions d'administrateur, que Monsieur Michael Lange résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et Madame Marianna Ranalli résidant professionnellement à Place Bel-Air 1, CH-1211 Geneva 11, Suisse, ont été nommés en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 13 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014:

- Serge Krancenblum,
- Michael Lange,
- Marianna Ranalli.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181172/20.

(130221296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Avega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181205/10.

(130221220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

---

**Entec Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 22, Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 85.200.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178699/9.

(130217862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 88.074.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 5 décembre 2013 que la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, une société ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 décembre 2013.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013178701/19.

(130218525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**East Europe Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 105.556.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 23/12/2013, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société EAST EUROPE FINANCE S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105 556, n'est plus situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013178719/16.

(130218686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

**Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEPFA BANK plc, an Irish public limited liability company, having its registered office at 1 Commons Street, Dublin 1, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 354382,

duly represented by Mr. Matthias Achilles, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 November 2013 in Dublin (Ireland).

The appearing party is the sole shareholder of Hypo Pfandbrief Bank International S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 71.104, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 July 1999, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 27 October 1999, number 799 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 23 July 2004, published in the Luxembourg official gazette of 28 October 2004, number 1090.

The appearing party requested the notary to state the following:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Restatement of the articles of incorporation of the Company;
- 2) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

- V. That the present general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. Then the sole shareholder takes unanimously the following resolution:

*Sole Resolution*

The sole shareholder resolves to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company, incorporated under the laws of Luxembourg, in the form of a public company limited by shares (*société anonyme*) under the name of "Hypo Pfandbrief Bank International S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered office.**

- (1) The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
- (2) Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.
- (3) If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred, are occurring or imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Persons who are authorized in any way to bind the Company in the everyday management are also authorized to make such transfer of the seat and to bring notice hereof to any third person.

**Art. 3. Purpose.**

- (1) The purpose of the Company is the operation (1) of a bank pursuant to the Luxembourg Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. In particular, the purpose of the Company is any activity related to mortgage banking, in any form whatsoever, in accordance with the provisions laid down in the Luxembourg Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.
- (2) Within the scope provided for in the legal and regulatory provisions the Company may acquire, hold, mortgage and sell real estate in Luxembourg and abroad. The Company may set up branches and representative offices as well as banks, finance companies and other enterprises of any kind in Luxembourg and abroad and may hold equity interests in such companies.
- (3) Within the scope provided for in the legal and regulatory provisions the Company may engage in any kind of commercial activity that is directly or indirectly related to its purpose and take any measures which seem appropriate to promote the purpose of the Company, or which are connected to this purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 5. Share capital.**

- (1) The Company has a share capital of sixty-six million euro (EUR 66,000,000.-) divided into sixty-six thousand (66,000) shares without a nominal value.
- (2) The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.
- (3) The general meeting of shareholders may authorise the Board of Directors to increase the share capital by a decision of the Board of Directors in the framework of an authorised capital.
- (4) The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.
- (5) The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Art. 6. Form of shares.**

- (1) All shares of the Company shall be issued in registered form only.

(2) The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

(3) The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate of registration shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

(4) Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares after delivery to the Company of an instrument of transfer or any other document proving the transfer of the shares in a satisfactory manner, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by a person holding suitable powers of attorney to act accordingly. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised there fore by the Board of Directors.

(5) In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company.

(6) The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

#### **Art. 7. Board of Directors.**

(1) The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three (3) members. Directors do not need to be shareholders of the Company.

(2) The Board of Directors consists of directors (administrateurs). It may comprise the daily managers (délégués à la gestion journalière) of the Company, appointed in accordance with article 60 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and article 11 of the present articles of incorporation, and as the case may be Independent Directors.

(3) The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed or replaced by a resolution taken by the general meeting of shareholders without justification. The directors shall be eligible for reappointment.

(4) The functions of each type of director shall be further described in separate terms of reference (the "Terms of Reference") adopted by the Board of Directors, while their individual responsibility as director shall be further set out in separate statements of obligations (the "Statements of Obligations") as provided by the Board of Directors. Each member of the Board of Directors shall receive a copy of the current versions of the Terms of Reference and the Statements of Obligations and may also any time request the Company to provide it the copies of these documents.

(5) In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders shall meet and appoint a director to fill such vacancy on the temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

(1) The Board shall elect from among its members (1) a chairman (the "Chairman"). The Chairman shall be proposed for election or reappointment on an annual basis.

(2) The Board of Directors may also appoint a secretary (the "Secretary"), who does not need to be a board member and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

(3) The Chairman or the member of the Board of Directors appointed by the Chairman as his proxy shall preside over all meetings of the Board of Directors. In his absence and in the absence of the person appointed as his proxy, the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

(4) The Board shall hold at least four (4) regularly scheduled meetings each calendar year. Notice and invitation for each regular Board meeting shall be given in writing by registered mail or by electronic mail at least one (1) week in advance of that meeting.

(5) Directors may, and the Chairman of the Board of Directors upon the request of at least two (2) directors shall, call a meeting of the directors. In case of extraordinary meetings of the Board, the regular convocation period may be shortened for as long as the reason and the urgency are mentioned in the invitation. Where practicable, notice and invitation for extraordinary Board meetings shall be given at least three days in advance of that meeting. Notice of an extraordinary Board meeting shall be deemed to be duly given to a director if it is given to him personally, by word of mouth, sent in writing by delivery, telefax, e-mail or by any other adequate means of communication. In the case of notice given by e-mail, an e-mail that has been duly sent shall be deemed to have been duly delivered.

(6) Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one (1) of his colleagues.

#### **Art. 9. Conduct of the meeting of the Board of Directors.**

(1) The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. The minimum attendance shall be three (3). If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the Secretary to the Board, failing whom by any director.

(2) Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman or the member of the Board of Directors appointed by the Chairman as his proxy shall have a casting vote.

(3) Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

(4) Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. Such resolutions are deemed to be the resolutions passed within the meetings of the Board of Directors and the date of such a resolution shall be the date of the last signature.

(5) The modalities of the ordinary as extraordinary board meetings can be more specifically defined in the Terms of Reference.

#### **Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

(1) Detailed minutes of all Board meetings shall be prepared with all decisions, discussions and points for further actions documented.

(2) The minutes shall provide sufficient detail to evidence appropriate attendance of the board members, the substance of discussions and their outcome and must be approved at the board meeting.

(3) Dissentions or negative votes shall be documented in terms acceptable to the dissenting person or negative voter.

(4) The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

(5) Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the Secretary, if any, or by two directors.

(6) The modalities of the minutes can be defined more specifically in the Terms of Reference.

#### **Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

(1) The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

(2) The Board of Directors shall delegate the powers to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive and other committee or committees, whether formed from among its members or not, or to at least two (2) or more directors, managers, or other agents (délégués à la gestion journalière) who may be the members of the Board of Directors or not and who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board an obligation to report annually to the ordinary general annual meeting the remunerations, fees, and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remunerations attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

**Art. 12. Corporate signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or joint signature of any other persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 13. Committees of the Board of Directors.** The Board of Directors may establish one or several committees composed of its members and/or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The extent of this delegation of power, including the power to sub-delegate, may be further determined in the Terms of Reference.

**Art. 14. Conflict of interest.**

(1) Any member of the Board of Directors must perform his duties to the Company and its property with utmost good faith. Where there is a conflict between its personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

(2) No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors of the Company is interested in, or is a director, associate, executive officer or employee of, such other company or firm.

(3) When a director acts in his own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his capacity and role in advance.

(4) Directors should all the time avoid any activity, investment or interest that could create a conflict between their interests and the best interests of the Company.

(5) Directors shall not, directly or indirectly, receive any profit from their position as such, provided that, notwithstanding anything herein contained to the contrary, directors shall receive reasonable payment for their services where agreed with the Company and reimbursement for reasonable expenses incurred by them in the performance of their duties as permitted in their letters of appointment (or equivalent) and approved by the Board.

(6) In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that a director serves as director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, must inform the Board of Directors of any conflict of interest and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda of a Board of Directors' meeting must declare this conflict to the Chairman before the meeting starts and shall insist to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting and a special report shall be made at the following general meeting, before any other resolution to be voted on any transactions in which any of the directors or daily managers may have a personal interest conflicting with that of the Company.

(7) More specific rules concerning the avoidance of the conflict of interest may be defined in the Terms of Reference and the Statements of Obligations.

**Art. 15. Ordinary remuneration of Directors.** The ordinary remuneration of the Directors shall be determined from time to time by a resolution of shareholders of the Company according to the regulatory remuneration policies applicable in Luxembourg. Any director who holds any additional office (including for this purpose the office of committee) or who otherwise performs services which in the opinion of the directors are outside the scope of the ordinary duties of a director, may be paid an extra remuneration. Any director who shall hold office for part only of the period in respect of which such remuneration is payable shall only be entitled to rank in such division only for a proportion of the remuneration related to the period during which he has held office. Any sums payable pursuant to this provision shall be distinct from any salary, remuneration or other amounts payable to a director pursuant to any other provisions.

**Art. 16. General meeting of shareholders.**

(1) The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

(2) The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the Luxembourg Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

(3) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 4<sup>th</sup> Wednesday of the month of April at 11 a.m.. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg. In case the Board of Directors deems it necessary to delay the annual general meeting for a good cause, the fixation of a new date has to be made within the legally permitted term and following the same procedure as for extraordinary general meetings.

(4) Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

(5) General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

(6) Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(7) The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

(8) The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

(9) The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

(10) Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who does not need to be a shareholder.

(11) Unless otherwise provided by law or these articles of incorporation, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 17. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (réviseur d'entreprises) who will be appointed and dismissed by the Board of Directors according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 19. Distribution of profits.**

(1) From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

(2) Upon proposal by the Board of Directors, the annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders, but within the amount set out in the proposal of the Board of Directors.

(3) Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law and pursuant to the decision of Board of Directors.

**Art. 20. Dissolution of the Company.**

(1) The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

(2) In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who can be individuals or legal entities. The general meeting of shareholders shall determine the powers and remuneration of the liquidators. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 21. Amendments to the articles of incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Luxembourg Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the legislation of Luxembourg, in particular in accordance with the Luxembourg Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 23. Language.** The present articles of incorporation are worded in English, followed by a German version. In case of divergence between the German and the English texts, the German version shall prevail.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

WEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am achtundzwanzigsten November.

Vor der unterzeichnenden Notarin Joëlle Baden mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

DEPFA BANK plc, eine irische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 1 Commons Street, Dublin 1, Irland, eingetragen im Gesellschaftsregister Irlands unter der Nummer 354382,

hier vertreten gemäß einer Vollmacht, ausgestellt am 19. November 2013 in Dublin (Irland), durch Herrn Dr. Matthias Achilles, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die erschienene Partei ist Alleingeschafter der Hypo Pfandbrief Bank International S.A., einer Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 71.104, gegründet am 27. Juli 1999 gemäß einer notariellen Urkunde und veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) unter der Nummer 799 vom 27. Oktober 1999 (die „Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß einer notariellen Urkunde am 23. Juli 2004 geändert und im Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) unter der Nummer 1090 vom 28. Oktober 2004 veröffentlicht.

Die erschienene Partei hat den amtierenden Notar ersucht, das Folgende zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

- 1) Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft; und
- 2) Verschiedenes.

II. Dass der vertretene Alleingeschafter, der Vertreter des Alleingeschafters, sowie die Anzahl der Aktien auf einer Liste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt, um mit derselben registriert zu werden, und ist ordnungsgemäß von dem bevollmächtigten Vertreter des Alleingeschafters und der Notarin unterschrieben.

III. Dass die Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt wird.

IV. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist, dass der vertretene Aktionär erklärt, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

V. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst der Alleingeschafter einstimmig folgenden Beschluss:

#### *Einzigter Beschluss*

Der Alleingeschafter beschließt die Satzung der Gesellschaft zu ändern und wie folgt zu formulieren:

**Art. 1. Name.** Es besteht eine Aktiengesellschaft nach dem luxemburgischen Recht (société anonyme) unter der Bezeichnung "Hypo Pfandbrief Bank International S.A." (nachstehend die "Gesellschaft").

#### **Art. 2. Gesellschaftssitz.**

- (1) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Stadt Luxemburg.
- (2) Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Verwaltungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder auch im Ausland errichtet werden.
- (3) Sollte der Verwaltungsrat entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche, soziale oder Militärentwicklungen oder Naturkatastrophen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Personen, welche in irgendeiner Weise befugt sind, die Gesellschaft bezüglich der täglichen Geschäftsführung rechtsverbindlich zu vertreten, sind auch befugt, diese Verlegung des Gesellschaftssitzes vorzunehmen und die Dritten darüber in Kenntnis zu setzen.

#### **Art. 3. Gesellschaftszweck.**

(1) Zweck der Gesellschaft sind die Bankengeschäfte nach dem Luxemburgischen Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert. Insbesondere ist der Zweck der Gesellschaft jegliche Aktivität, die in Verbindung mit den Hypothekenbankgeschäften steht, in welcher Form auch immer, gemäß dem Luxemburgischen Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert.

(2) Gemäß den Rechts- und regulatorischen Bestimmungen kann die Gesellschaft Immobilien in Luxemburg oder im Ausland erwerben, besitzen, verpfänden oder verkaufen. Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Vertretungen und auch Banken, Finanzgesellschaften und andere Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland gründen, oder sich an solchen Gesellschaften beteiligen.

(3) Gemäß den Rechts- und regulatorischen Bestimmungen kann die Gesellschaft ferner sämtliche Tätigkeiten durchführen, die nützlich oder erforderlich sein können zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes oder direkt oder indirekt in Verbindung zum Gesellschaftszweck stehen.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

### **Art. 5. Aktienkapital.**

(1) Das Aktienkapital beträgt sechsundsechzig Millionen Euro (EUR 66.000.000.-) und ist in sechsundsechzig Tausend (66.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

(2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung in der für die Satzungsänderungen erforderlichen Form erhöht oder herabgesetzt werden.

(3) Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat dazu ermächtigen, das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals durch einen Verwaltungsratsbeschluss zu erhöhen.

(4) Den Aktionären ist bezüglich der Zeichnung von neuen Aktien, die aufgrund einer Kapitalerhöhung ausgegeben werden, ein auf einer Pro-Rata Basis Vorzugsrecht eingeräumt.

(5) Sofern es gesetzlich erlaubt ist, kann die Gesellschaft ihre eigenen Aktien erwerben.

### **Art. 6. Aktien.**

(1) Alle Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

(2) Alle Aktien der Gesellschaft werden in das Aktienregister eingetragen, welches bei der Gesellschaft oder bei einer oder mehreren hierfür von der Gesellschaft bezeichneten Personen geführt wird, dieses Register soll die Namen eines jeden Inhabers von Aktien, seinen ständigen oder gewählten Wohnsitz sowie die Zahl der von ihm gehaltenen Aktien enthalten.

(3) Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch Eintragung in das Register begründet. Eine Bescheinigung der Eintragung wird auf Anfrage des Aktionärs ausgestellt. Die Bescheinigung ist von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates zu unterzeichnen. Die Bescheinigung kann entweder handschriftlich, maschinell oder mit Faksimile unterzeichnet werden.

(4) Jede Übertragung von Aktien ist in das Aktienregister einzutragen, nachdem der Gesellschaft ein Übertragungsfeld oder auch jedes andere Dokument, welches die Übertragung der Aktien in zufrieden stellender Weise nachweist, oder aufgrund einer schriftlichen Erklärung, datiert und unterzeichnet vom Übertragenden sowie Übernehmenden oder einem Bevollmächtigten, zugestellt wurde. Die Eintragung ist von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder von einer oder mehreren durch den Verwaltungsrat dazu bevollmächtigten Personen zu unterzeichnen.

(5) Sofern ein Aktionär seine Adresse nicht mitteilt, kann die Gesellschaft diesen Umstand in das Aktienregister eintragen lassen, hierdurch wird der Aktionär so behandelt, als ob er seine Adresse am Sitz der Gesellschaft oder einer anderen im Aktienregister bestimmten Adresse hätte. Diese Adresse gilt solange als Adresse des Aktionärs, bis dieser der Gesellschaft eine Adresse mitteilt. Jeder Aktionär kann seine im Aktienregister eingetragene Adresse, jederzeit durch schriftliche Mitteilung an die Gesellschaft ändern.

(6) Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Sofern eine oder mehrere Aktie(n) im gemeinsamen Eigentum mehrerer steht/stehen oder wenn das Eigentum an (einer) Aktie(n) strittig ist, haben die Personen, die eine Berechtigung an (einer) solchen Aktie(n) behaupten, einen Bevollmächtigten zu benennen, der diese Aktie(n) gegenüber der Gesellschaft repräsentiert. Das Fehlen einer solchen Bevollmächtigung führt zum Verlust sämtlicher Rechte, die mit der (den) Aktie(n) verbunden ist (sind).

### **Art. 7. Verwaltungsrat.**

(1) Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat (der „Verwaltungsrat“) verwaltet, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

(2) Der Verwaltungsrat setzt sich aus den Verwaltungsratsmitgliedern (administrateurs) zusammen. Dem Verwaltungsrat können auch tägliche Geschäftsführer (délégués à la gestion journalière) der Gesellschaft angehören, die gemäß Art. 60 des Luxemburgischen Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert, und Art. 11 der gegenwärtigen Satzung berufen werden, oder gegebenenfalls die unabhängigen Mitglieder.

(3) Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Generalversammlung für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren, bestellt. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Generalversammlung abberufen oder ersetzt werden. Mitglieder des Verwaltungsrates sind wiederwählbar.

(4) Die Aufgaben unterschiedlicher Verwaltungsratsmitglieder werden ferner in separaten, durch den Verwaltungsrat beschlossenen Programmbestimmungen beschrieben (Terms of Référence), während ihre individuelle Verantwortung als Verwaltungsratsmitglied in, durch den Verwaltungsrat angenommenen, separaten Verpflichtungserklärungen (Statements of Obligations) näher bestimmt wird. Jedes Verwaltungsratsmitglied erhält eine Ausfertigung der derzeit gültigen Fassung von Terms of Reference und Statement of Obligations und kann jederzeit bei der Gesellschaft anfragen, ihm Kopien der genannten Dokumente zur Verfügung zu stellen.

(5) Scheidet ein amtierendes Verwaltungsratsmitglied durch Tod, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt aus, werden die verbleibenden durch die Generalversammlung bestellten Mitglieder des Verwaltungsrates zusammenzutreten und eine Person bestimmen, die zeitweilig, bis eine endgültige entsprechende Entscheidung durch die nächste Generalversammlung der Gesellschaft rechtsgemäß getroffen wird, das Amt des fehlenden Verwaltungsratsmitglieds besetzen soll.

### **Art. 8. Verwaltungsratssitzungen.**

(1) Der Verwaltungsrat bestimmt aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden (der „Vorsitzende“). Der Vorsitzende soll zur Wahl oder Wiederwahl, für jeweils ein Jahr, vorgeschlagen werden.

(2) Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer (der „Schriftführer“) bestellen, der kein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu sein braucht, und diesen mit der Protokollierung der Verwaltungsratssitzungen sowie mit der, von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat angeordneten Ausführung administrativer und anderer Pflichten beauftragen.

(3) Der Verwaltungsratsvorsitzende, oder ein von ihm als sein Vertreter bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, leitet die Verwaltungsratssitzungen. In seiner Abwesenheit oder in Abwesenheit seines Vertreters können die Mitglieder des Verwaltungsrates durch Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder, ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vorübergehend mit der Leitung der Verwaltungsratssitzungen beauftragen.

(4) Der Verwaltungsrat soll mindestens vier (4) reguläre Verwaltungsratssitzungen im Kalenderjahr abhalten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind zu jeder ordentlichen Verwaltungsratssitzung mindestens eine Woche vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung schriftlich, per Einschreiben oder per Email, einzuladen.

(5) Mitglieder des Verwaltungsrates können den Verwaltungsrat zur Sitzung einberufen. Wird eine Verwaltungsratssitzung durch mindestens zwei (2) Verwaltungsratsmitglieder verlangt, muss der Verwaltungsratsvorsitzende die Sitzung einberufen. Im Falle von ausserordentlichen Verwaltungsratssitzungen kann die Einberufungsfrist verkürzt werden, sofern die Gründe und die Eilbedürftigkeit in der Einladung vermerkt werden. Soweit möglich sind die Verwaltungsratsmitglieder mindestens drei (3) Tage vor der ausserordentlichen Verwaltungsratssitzung einzuladen. Über die Einberufung sind die Mitglieder des Verwaltungsrates ordnungsgemäss in Kenntnis zu setzen: Entweder persönlich, mündlich, schriftlich mittels Telefax, E-Mail oder jedem anderen hinreichend adäquaten Kommunikationsmittel. Erfolgt die Benachrichtigung mittels einer E-Mail, gilt die E-Mail als zugestellt, soweit sie ordnungsgemäss versandt wurde.

(6) Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf einer Verwaltungsratssitzung durch schriftliche, per Telefax, oder E-Mail übermittelte Vollmacht vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied soll nicht mehr als einen (1) seiner Kollegen vertreten.

#### **Art. 9. Durchführung der Verwaltungsratssitzungen.**

(1) Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern mindestens drei (3) der Mitglieder des Verwaltungsrates anwesend sind. Wird die Beschlussfähigkeit innerhalb einer halben Stunde nach der für die Sitzung festgesetzten Uhrzeit nicht erreicht, können die anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrates die Sitzung auf einen späteren Zeitpunkt verschieben. Der Schriftführer, oder bei seiner Abwesenheit ein Verwaltungsratsmitglied, hat den Verwaltungsrat über die Vertagung der Sitzung zu informieren.

(2) Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit fällt dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder einem anderem Verwaltungsratsmitglied, das als Bevollmächtigter des Vorsitzenden bestimmt wurde, eine entscheidende Stimme zu.

(3) Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung durch Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel, welches es ermöglicht, dass dieses Mitglied identifiziert werden kann, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlauben, sich durchgehend gegenseitig zu hören, sowie effektiv an der Sitzung teilzunehmen. Die Teilnahme an einer mit derartigen Kommunikationsmitteln durchgeführte Sitzung wird mit einer persönlichen Teilnahme gleichgesetzt. Es wird vermutet, dass die abgehaltene Sitzung am eingetragenen Gesellschaftssitz abgehalten wurde.

(4) Ungeachtet des Vorstehenden, kann ein Beschluss des Verwaltungsrats auch als Umlaufbeschluss schriftlich, einstimmig getroffen werden, und kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse beinhalten, welche von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet sind. Solch ein Beschluss gilt als an dem Tag der letzten Unterschrift gefasst.

(5) Die Modalitäten der ordentlichen wie ausserordentlichen Verwaltungsratssitzungen können in Terms of Reference näher aufgeführt werden.

#### **Art. 10. Sitzungsprotokolle.**

(1) Jede Verwaltungsratssitzung ist zu protokollieren. In dem Protokoll sind die Beschlüsse, Beratungen sowie Punkte in Hinblick auf weitere Beschlüsse zu dokumentieren.

(2) Die Protokolle müssen genügende Details zu der Anwesenheit der Verwaltungsratsmitglieder, den Gegenständen der Diskussionen sowie zu den gefassten Beschlüssen aufweisen und sind durch den Verwaltungsrat zu genehmigen.

(3) Enthaltungen oder Gegenstimmen sind, soweit dies für die sich enthaltenden oder dagegen stimmenden Mitglieder des Verwaltungsrates annehmbar ist, ebenfalls zu protokollieren.

(4) Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sind vom Vorsitzenden, oder in seiner Abwesenheit durch einen Verwaltungsratsmitglied, das vorübergehend den Vorsitz führt, zu unterzeichnen.

(5) Kopien oder Auszüge solcher Protokolle, welche im Rahmen eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden und gegebenenfalls vom Schriftführer oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet.

(6) Die einzelnen Modalitäten der Protokollführung können in Terms of Reference näher erläutert werden.

### **Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrates.**

(1) Der Verwaltungsrat verfügt über die umfassendsten Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche gesetzlich oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

(2) Der Verwaltungsrat wird die Führung des täglichen Geschäfts der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft in Bezug auf diese Führung, wie in Art. 60 des Gesetzes vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen ist, auf ein oder mehr Geschäftsführungsgremien übertragen, die entweder aus Mitgliedern des Verwaltungsrates gebildet werden können aber nicht müssen, oder auf zwei (2) oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Managers oder andere Agenten (*délégués à la gestion journalière*), die auch Mitglieder des Verwaltungsrates sein können aber nicht müssen und die, sofern nicht anders gesetzlich vorgesehen ist, alleine oder gemeinschaftlich handeln können. Die Übertragung von Geschäftsführungsbefugnissen auf ein Mitglied des Verwaltungsrates verpflichtet die Mitglieder des Verwaltungsrates dazu, auf der jährlichen Generalversammlung über das Honorar, Vergütungen und die sonstige der(den) delegierten Person(en) gewährten Vorteile Bericht zu erstatten. Der Verwaltungsrat wird den Umfang der Befugnisse bestimmen sowie die Bedingungen für den Widerruf und die Vergütungen, die mit diesen Übertragungen von Befugnissen verbunden sind, und das Recht zur Erteilung von Untervollmachten.

**Art. 12. Zeichnungsbefugnis.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist, wirksam verpflichtet.

**Art. 13. Komitees des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat kann ein oder mehrere Komitees einrichten, die sich aus den Verwaltungsratsmitgliedern und/oder externen Personen zusammensetzen, und ihnen bestimmte Befugnisse oder Aufgaben anvertrauen.

Der Umfang der zu delegierenden Befugnisse, einschliesslich des Rechts zur Erteilung von Untervollmachten, kann näher in Terms of Reference bestimmt werden.

### **Art. 14. Interessenkonflikte.**

(1) Jedes Verwaltungsratsmitglied muss seine Pflichten gegenüber der Gesellschaft und deren Interessen mit äußerstem gutem Glauben erfüllen. Sofern ein Konflikt zwischen persönlichen Interessen und den Interessen der Gesellschaft besteht, hat jedes Mitglied des Verwaltungsrates im besten Interesse der Gesellschaft zu handeln.

(2) Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmen werden nicht beeinträchtigt oder ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft in dieser anderen Gesellschaft oder diesem anderen Unternehmen ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder sonstiger Angestellter sind.

(3) Handelt ein Mitglied des Verwaltungsrates im eigenen Namen und könnten Dritte glauben, dass es im Namen der Gesellschaft oder des Verwaltungsrates handelt, dann muss es im Voraus seine Befugnisse und Aufgaben erläutern.

(4) Mitglieder des Verwaltungsrates haben jedwede Handlungen, Investitionen oder Interessen, die zu einem Konflikt zwischen ihren eigenen Interessen und dem Interesse der Gesellschaft führen könnten, zu unterlassen.

(5) Mitglieder des Verwaltungsrates dürfen aus ihrer Position keine unmittelbaren oder mittelbaren Vorteile erzielen. Hiervon unbeschadet ist den Mitgliedern des Verwaltungsrates, soweit mit der Gesellschaft vereinbart, eine angemessene Vergütung für ihre Tätigkeit zu zahlen und die erforderlichen Auslagen zurückzuerstatten, sofern dies in ihrem Ernennungsschreiben (oder ähnlichem) vorgesehen und vom Verwaltungsrat genehmigt wurde.

(6) Im Falle eines Interessenkonflikts eines Verwaltungsratsmitglieds, wobei davon ausgegangen wird, dass die bloße Tatsache, dass es ebenfalls im Verwaltungsrat eines Gesellschafters der Gesellschaft oder einer dem Gesellschafter angegliederten Gesellschaft sitzt, kein Interessenkonflikt darstellt, hat das Mitglied den Verwaltungsrat über jeden Interessenkonflikt zu informieren. Das betroffene Verwaltungsratsmitglied darf nicht an der Abstimmung des Verwaltungsrates teilnehmen, wird aber als anwesend gezählt. Sofern sich ein Mitglied des Verwaltungsrates bezüglich eines Punktes auf der Tagesordnung in einem Interessenkonflikt befindet, hat er dies dem Vorsitzenden zu Beginn der Sitzung mitzuteilen und auf eine Aufzeichnung seiner Mitteilung im Sitzungsprotokoll hinzuwirken. Ansonsten ist auf der nächsten Generalversammlung ein Sonderbericht zu erstellen, bevor ein Beschluss gefasst wird, über Geschäfte, bei denen sich Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Geschäftsführung in einem Interessenkonflikt befinden können.

(7) Die Modalitäten bezüglich der Vermeidung von Interessenkonflikten können näher in Terms of Reference und in Statements of Obligations festgelegt werden.

**Art. 15. Gewöhnliche Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder.** Die gewöhnliche Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder wird von Zeit zu Zeit durch einen Beschluss der Aktionäre der Gesellschaft gefasst, gemäß den anwendbaren Vergütungsbestimmungen in Luxemburg. Jedes Mitglied, das ein zusätzliches Amt führt (einschließlich für diesen Zweck das Amt als Geschäftsführungsgremium) oder auf andere Weise Leistungen erbringt, die außerhalb des normalen Aufgabengebiets eines Verwaltungsratsmitgliedes liegen, kann eine extra Vergütung erhalten. Jedes Mitglied, das nur während eines bestimmten Zeitraums das Amt geführt hat für dessen Dauer diese Vergütung vorgesehen ist, hat Anspruch auf eine Vergütung, die sich lediglich proportional zur geleisteten Dauer des Amtes bezieht. Alle gemäß dieser Bestimmung zu

zahlenden Beträge unterscheiden sich von jedem Gehalt, Vergütung oder von anderen zahlbaren Beträgen, die an ein Verwaltungsratsmitglied bezahlt werden, gemäß allen anderen Bestimmungen.

#### **Art. 16. Generalversammlung.**

(1) Die Versam der Aktionäre vertritt die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

(2) Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des unterzeichneten Aktienkapitals vertreten, in Einklang mit dem Luxemburgischen Gesetz vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, einberufen werden.

(3) Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit dem Luxemburgischen Recht in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung genannten Ort am vierten Mittwoch im Monat April um elf Uhr vormittags abgehalten. Wenn dieser Tag ein gesetzlicher oder ein Bankfeiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag abgehalten. Sieht der Verwaltungsrat für notwendig die jährliche Generalversammlung zu begründet zu verschieben, wird das neue Datum der jährlichen Generalversammlung innerhalb der gesetzlichen Frist und in Einklang mit den für die außerordentliche Generalversammlung geltenden Verfahren bestimmt.

(4) Andere Generalversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben sind.

(5) Einladung zur Generalversammlung müssen die Tagesordnung enthalten und wenigstens acht (8) Tage vor der Generalversammlung an jeden Inhaber von Aktien an dessen in dem Aktienregister eingetragene Adresse durch eingeschriebenen Briefversandt werden. Sofern sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäss eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Generalversammlung ohne Einladung stattfinden.

(6) Jeder Aktionär kann an der Generalversammlung im Wege einer Videokonferenz oder mittels ähnlicher Telekommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen. Diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleich.

(7) Der Verwaltungsrat kann sämtliche sonstigen Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären zur Teilnahme an einer Generalversammlung erfüllt werden müssen.

(8) Die Generalversammlung bestimmt einen Präsidenten der bei der Versammlung den Vorsitz führt. Der Präsident bestimmt einen Schriftführer, dem die Protokollierung der Versammlung obliegt.

(9) Auf der Generalversammlung werden lediglich solche Vorgänge behandelt, welche in der Tagesordnung (einschliesslich aller gesetzlich erforderlichen Punkte) enthalten sind.

(10) Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme auf der Generalversammlung. Ein Aktionär kann sich bei jeder Generalversammlung durch eine andere schriftlich bevollmächtigte Person, welche kein Aktionär sein muss, vertreten lassen.

(11) Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes oder dieser Satzung werden Beschlüsse auf der Generalversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

**Art. 17. Wirtschaftsprüfer.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise), welche(r) im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen bestellt werden (wird). Sie sind höchstens für sechs (6) Jahre bestellt werden.

**Art. 18. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreissigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

#### **Art. 19. Ausschüttungen.**

(1) Es werden jährlich fünf Prozent (5%) des Reingewinns dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt bis dieser zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals ausmacht.

(2) Auf Vorschlag des Verwaltungsrates, wird der jährliche Reingewinn der Generalversammlung der Aktionäre zur freien Verfügung gestellt, aber im Rahmen des vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Betrags.

(3) Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischenausschüttungen im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu beschliessen.

#### **Art. 20. Auflösung.**

(1) Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird.

(2) Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche nicht unbedingt die Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und von der Hauptversammlung ernannt werden, die über die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren zu bestimmen hat. Der Liquidationserlös wird den Aktionären proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

**Art. 21. Änderung der Satzung.** Die gegenwärtige Satzung kann durch eine Generalversammlung, geändert werden, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten und Mehrheitserfordernisse gemäß dem Luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

**Art. 22. Anwendbares Recht.** Für sämtliche Fragen, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Luxemburgische Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

**Art. 23. Sprache.** Die vorliegende Satzung der Gesellschaft wurde in englischer sowie deutscher Sprache verfasst. Sofern die Fassungen nicht übereinstimmen gilt die deutsche Version.

#### Kosten

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar versteht und spricht Englisch und bestätigt hiermit das auf Wunsch der erschienenen Personen, dass die vorliegende notarielle Urkunde in Englisch verfasst wurde und eine deutsche Fassung beigefügt ist; auf Wunsch der erschienenen Personen, hat im Falle eines Widerspruchs zwischen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche Fassung Vorrang.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat dieser mit dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. ACHILLES und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013/54733. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 9. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013174804/604.

(130213322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

### **MSS, Maritime Services & Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 182.525.

#### STATUTS

L'an deux mil treize, le dix décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. la société anonyme SAFINDI S.A. avec siège à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, immatriculée au RCSL sous le numéro B 23.371, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 03 octobre 1985, publié au Mémorial C numéro 350 du 30 novembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 401 du 19 février 2013, représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Frederik BERNARD, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons et Madame Hilde VERMEIRE, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, et

2. la société anonyme (naamloze vennootschap) de droit belge DREDGING, ENVIRONMENTAL & MARINE ENGINEERING en abrégé D.E.M.E. avec siège social à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0400.473.705,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frederik BERNARD, administrateur de société, demeurant professionnellement à Windhof, 11, route des Trois Cantons, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zwijndrecht le 6 décembre 2013, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire de parties comparantes, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Ces parties comparantes représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARITIME SERVICES & SOLUTIONS S.A. en abrégé MSS.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la construction, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières, maritimes et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La société peut, tant en Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser les activités suivantes:

- Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui ont un lien direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à le favoriser.

- La société peut, par voie de souscription, d'apport, de fusion, de collaboration, d'intervention financière ou autrement, acquérir un intérêt ou une participation dans toutes les sociétés existantes ou restant à constituer en Belgique ou à l'étranger dont le but est apparenté au sien ou est de nature à contribuer à sa réalisation. La société peut gérer, valoriser et réaliser ces participations et peut également participer directement ou indirectement à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation.

- Elle peut se porter caution, donner son aval et intervenir comme agent ou représentant pour ces mêmes sociétés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par cent soixante actions (160) d'une valeur nominale de deux cents Euros (EUR 200,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la

Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

**Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2014.

*Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

SAFINDI S.A. préqualifiée: . . . . .	152 actions
D.E.M.E., préqualifiée: . . . . .	8 actions
TOTAL: . . . . .	160 actions

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 tel que modifié de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.200,-

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les deux actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de cinq années:

1. Madame Els VERBRAECKEN, née à Geel, Belgique, le 6 août 1970, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.

2. Monsieur Tom LENAERTS, né à Genk, le 11 novembre 1973, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.

3. Madame Hilde VERMEIRE, née à Sint-Amansberg, Belgique, le 07 décembre 1969, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,

4. Monsieur Frederik BERNARD, né à Sint-Niklaas, Belgique, le 27 octobre 1984, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

Madame Els VERBRAECKEN préqualifiée est nommée Président du Conseil d'Administration.

4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

La société Deloitte Audit s.à r.l., établie et ayant son siège social à L- 2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, RCSL B 67.895.

5. Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes es qualité qu'il agit, qui s'est fait connaître du notaire par ses nom, prénoms usuels et résidence, ladite personne a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Frederik Bernard, Hilde Vermeire, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2013. LAC/2013/56627. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174955/190.

(130213811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Ukunye S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.513.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-ninth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Information Innovation Technologies Group S.A., in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "Ukunye S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between

the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,050.-.

### *Resolutions of the sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as managers of the company for an unlimited duration:

- Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany), on July 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Mark GORHOLT, company director, born in Trier (Germany), on November 26, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société anonyme Information Innovation Technologies Group S.A.,  
en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Ukunya S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.050,- EUR.

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de société, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Mark GORHOLT, administrateur de société, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2013. Relation GRE/2013/4907. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175235/350.

(130213534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

### **TTI Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 62.181.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180503/9.

(130219638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

### **Unbranded SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 166.821.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180504/9.

(130218136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Usine du Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 169.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180505/9.

(130218976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Ulyse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.102.776,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 64.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180506/9.

(130218868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 11.389.595,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 169.545.

En date du 18 décembre 2013, l'associé unique Valeant Holdings (Barbados) a cédé la totalité des 11.389.595 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Valeant Pharmaceuticals International, Inc, une corporation continued, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2150 St. Elzéar Blvd. West, Laval, Québec, H7L 7A8, Canada et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canada sous le numéro 8028133.

Les parts de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Valeant Pharmaceuticals International, Inc

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013180512/18.

(130218912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Usted RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 113.610.

Les comptes au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USTED RE S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013180510/12.

(130218795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Upsilon Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 70.951.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013180509/12.

(130219847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2733 Luxembourg, 4, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 75.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2013180511/11.

(130219297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

Il résulte du «share transfert agreement» signé en date du 19 décembre 2013

que l'actionnaire unique de la société VION INGREDIENTS INTERNATIONAL (HOLDING) B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au Ncb Weg 10, 5681RH BEST, Pays Bas, ayant le numéro d'entreprise 170.648.39,

cède l'intégralité de ses parts soit ses 50.000 parts à la société VION INTERNATIONAL B.V. une société de droit néerlandais, ayant son siège à Boseind 10, 5281 RM, BOXTEL, Pays Bas, ayant le numéro d'entreprise 160.850.021.

Suite à cela, la Société a désormais pour actionnaire unique VION INTERNATIONAL B.V., détenant 50.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait modification

Vion Luxembourg Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013180516/19.

(130219026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Vandewoorde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.722.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180522/10.

(130219988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Gran Caffè Italiano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 41A, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 167.628.

Les comptes annuels du 16.03.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179871/11.

(130219029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Clio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLIO S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite sous le numéro B 32669 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 16 juillet 1990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Edith Reuter, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis Felicetti, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Décision de dissoudre la société et de prononcer sa mise en liquidation.

2) Nomination du liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la dissolution de la société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la société:  
la société du droit de Panama GLOBAL MANAGERS & CO. INC, établie et ayant son siège social à Panama City, Ricardo Arias Street, Advanced Tower, 11<sup>th</sup> Floor, suite B, inscrite au Registre des sociétés de Panama sous le numéro 517911

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales,
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les cas où elle est requise,
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société,
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. REUTER, L. FELICETTI, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 10 décembre 2013. Relation: REM/2013/2159. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 décembre 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013176392/62.

(130214797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Lux-Avantage Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.042.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2013*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul WARINGO de son mandat d'administrateur avec effet au 26 avril 2013 et approuve la cooptation de Monsieur Aly KOHLL avec effet à compter de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2014:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. John BOUR, vice-président

M. Michel BIREL, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Aly KOHLL, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

M. Charles WAGENER, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Christian SCHOTT, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Christian SCHOTT, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2014.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013180916/33.

(130220520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

**Merck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.250.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.672.

Par la présente et en ma qualité de Gérant de Catégorie B, je vous informe du changement de mon adresse professionnelle du 2a Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 23 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Maître Mario DI STEFANO.

Référence de publication: 2013180932/13.

(130220492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

### **STEPS Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.330.800,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 182.582.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Arnaud Lamour, né le 4 novembre 1970 à Paris, résidant au 224 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris, France.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de MNS, une société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social est situé au 81 rue Réaumur - 75002 Paris (France), immatriculée au registre de commerce de Paris sous le numéro 507 902 807 RCS Paris (la Société);

II. Que les un million trois cent trente mille huit cents (1.330.800) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour (l'Assemblée) ci-après reproduits;

III. que par décision de l'Associé Unique valablement adoptée le 3 décembre 2013, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société, le principal établissement ainsi que son lieu de gestion effective de Paris, France à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises par le droit français afin de réaliser cette décision ont déjà été ou seront accomplies.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Paris, France, à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte notarié, sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom STEPS Consulting S.à.r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation des comptes intermédiaires de la Société au 30 novembre 2013, et confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter au droit luxembourgeois, en conséquence de la Société qui devient une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés avec un capital social d'un million trois cent trente mille huit cents euros (EUR 1.330.800) représenté par un million trois cent trente mille huit cents (1.330.800) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et fixation du premier exercice social de la Société;

5. Prise d'acte de la démission du gérant actuel et décharge; et nomination de trois nouveaux gérants pour une durée indéterminée;

6. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 17 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

7. Divers

V. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société d'une société française à une société luxembourgeoise et de transférer ensemble le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société de Paris, France à la Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. L'Assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois françaises afin de donner effet à un tel transfert ont été remplies de manière conforme.

### Seconde résolution

L'Assemblée prend acte que la Société est devenue une société luxembourgeoise et sera à dater du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom STEPS Consulting S.à.r.l..

### Troisième résolution

L'Assemblée approuve les comptes intermédiaires de la Société au 30 novembre 2013.

L'Assemblée déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, tels que décrits dans les comptes susmentionnés demeurent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et est toujours tenue par ses passifs et engagements et qu'aucun changement majeur n'est intervenu entre la date des comptes et la date du présent acte.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée décide également que le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "STEPS Consulting SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut également (i) accomplir toutes activités de prestations de services informatiques (notamment mais pas exclusivement: maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, support informatique et fonctionnel et conduite de changement) et de conseil; (ii) développer, maintenir, supporter et commercialiser des logiciels et progiciels informatiques; et (iii) accomplir toutes activités de prestations de services et conseils en création, direction (stratégique, ressources humaines, commerciale), gestion journalière, organisation de toute société, filiale ou non.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million trois cent trente mille huit cents euros (EUR 1.330.800), représenté par un million trois cent trente mille huit cents (1.330.800) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Sauf accord contraire donné par écrit par chacun des gérants, les réunions du Conseil se tiendront au moins de manière trimestrielle aux dates convenues par l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite (y compris par email) de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à la condition que si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées

dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions Générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Affectation des parts sociales*

Suite au transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de la France au Luxembourg et au changement subséquent de nationalité, le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société reste le même. En conséquence, l'Associé Unique recevra un million trois cent trente mille huit cents (1.330.800) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de la fin du mandat de M. Arnaud Lamour, gérant de la Société avec effet immédiat et nomme avec effet à la date du présent acte comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Arnaud Lamour, né le 4 novembre 1970 à Paris (France), résidant au 224 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris, France, en qualité de gérant de classe A;
- M. Bernard Brion, né le 8 février 1974 à Tours (France), résidant professionnellement au 17 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe B; et
- M. Claude Favre, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), résidant professionnellement au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au 17 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de quatre mille cents Euros (4.100.- EUR).

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAMOUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56795. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176259/303.

(130214691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

### **Restaurant La Bergerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 96.098.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le onze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Claude PHAL, hôtelier en retraite, demeurant à L-6183 Gonderange, 5, rue du Village,
  - 2.- Madame Josette GINER, épouse de Monsieur Claude PHAL, sans état particulier, demeurant à L-6183 Gonderange, 5, rue du Village,
  - 3.- Monsieur Thierry PHAL, cuisinier, demeurant à L-6183 Gonderange, 5, rue du Village,
- ici représenté par Monsieur Claude PHAL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 décembre 2013,
- laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT LA BERGERIE S.à r.l., ayant son siège social à L-6251 Geyershof, Maison 1, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.098 (NIN 1987 2406 045),

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, alors de résidence à Echternach, en date du 20 octobre 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 11 du 13 janvier 1988 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 29 décembre 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 14 mars 1988;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 673 du 20 septembre 2000;

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 13 janvier 2003.

III.- Que le capital social de la société s'élève à trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-), attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Claude PHAL, prénommé, six cents parts sociales . . . . .	600
2.- Madame Josette GINER, prénommée, six cents parts sociales . . . . .	600
3.- Monsieur Thierry PHAL, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	1.250

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société RESTAURANT LA BERGERIE S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent et pour autant que nécessaire décident de dissoudre la société RESTAURANT LA BERGERIE S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, les associés, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateurs de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société RESTAURANT LA BERGERIE S.à r.l. a été réglé et qu'ils demeureront responsables, au prorata de leur participation dans le capital social, de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-6183 Gonderange, 5, rue du Village.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PHAL, J. GINER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176160/65.

(130215049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**RE Family Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.939.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013176156/11.

(130215088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**CN Batiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3336 Hellange, 6A, Wisestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.129.

---

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 à 17 heures*

- Nomination de M. Nicolas HELFER, né le 24 février 1982 à Lunéville (France), domicilié 2B route de Metzseresche à F-57940 Metzervisse, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, au poste de Gérant Unique, avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179617/13.

(130219622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Yoshi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 62.158.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 2013 que:

Leurs mandats étant venus à échéance,

- Mr. Yves SCHMIT, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg est réélu aux fonctions d'administrateur de la société

- La société COMPTABILUX S.A. ayant son siège à L-2613 Luxembourg 1, place du Théâtre est réélu au poste de Commissaire aux comptes de la société.

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013181151/19.

(130220855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Urban Biofood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.127.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181124/9.

(130220797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Uniborc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.081.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181120/9.

(130220639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Wood'like, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 122.927.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181146/9.

(130220495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**Europe Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 83.558.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft Europe Shipping A.G. Abgehalten am 03. Dezember 2013 um 16.30 Uhr*

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Herrn Alexander SPECHT, geboren am 21.10.1976 in Zwijndrecht (NL), wohnhaft in NL-3077 CX Rotterdam, Regenboogkade 69, zu übertragen. Er kann als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2013179744/17.

(130220027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Financière Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.325,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 122.128.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179767/10.

(130219311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Euro AD & PS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 145.550.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179740/10.

(130219374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 6.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation S.A.

Référence de publication: 2013179738/10.

(130220001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**ElySION Kappeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.718.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013179673/11.

(130218904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Freefashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 47, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 33.781.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013179812/11.

(130220341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 décembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013179732/12.

(130219919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Sunray Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.346.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SUNRAY INVESTMENT S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 16 décembre 2013 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181095/17.

(130220824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---